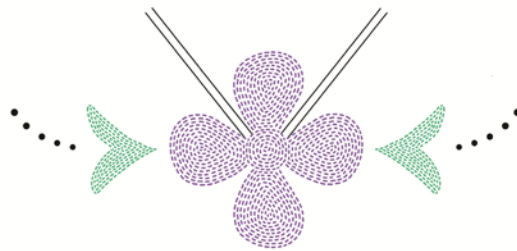


National Inquiry into  
Missing and Murdered  
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale  
sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées  
Processus de consignation de la vérité  
Première partie : consignation des déclarations  
Hôtel Sheraton Airport  
Metro Vancouver (Richmond), Colombie-Britannique**



**PUBLIC**

**Samedi 7 avril 2018**

**Déclaration - Volume 370  
Wendy Lockhart-Lundberg**

**Déclaration recueillie par Debbie Bodkin**

**A.S.A.P. Reporting Services Inc. © 2018**

II

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration Volume 370  
Le 7 avril 2018  
Témoïn : Wendy Lockhart-Lundberg

PAGE

Déclaration de Wendy Lockhart-Lundberg. . . . . 1  
Attestation de la sténographe . . . . . 43

Responsable de la consignation des déclarations : Debbie  
Bodkin

**Documents déposés avec le témoignage :**

**Pièce 1 :** Article « Chief Injustice » du numéro  
d'avril 2000 du magazine *Homemaker's*, pages 34 à 48  
(9 pages)

**Pièce 2 :** Article « Going Home » du numéro d'été 2002 du  
magazine *Homemaker's*, page 118 (1 page)

### III

#### AVERTISSEMENT

Cette transcription publique contient des informations qui ont été caviardées en vertu de la règle 55 du document *Orientation juridique : Règles de pratiques respectueuses* de la Commission qui prévoit que « la Commission a le pouvoir de caviarder l'information personnelle de nature sensible lorsqu'elle n'est pas essentielle au témoignage avant la transmission de l'information aux parties. Lorsqu'elle divulguera ce type d'information, l'Enquête nationale tiendra compte à la fois de l'intérêt public et du préjudice qui pourrait être causé à la personne dont il est question. »

**Déclaration publique**  
**Wendy Lockhart-Lundberg**

1

1 Richmond (Colombie-Britannique)

2 --- Début le samedi 7 avril 2018

3 à 9 h 24.

4 MME DEBBIE BODKIN : Attendez que j'allume  
5 les équipements. OK, les équipements sont allumés. Et il  
6 est 9 h 24 le samedi 7 avril 2018. Nous nous trouvons à  
7 l'hôtel Hilton à Richmond, en Colombie-Britannique. Et  
8 comme je l'ai déjà dit, je m'appelle Debbie. Je suis  
9 responsable de la consignation des déclarations dans le  
10 cadre de l'Enquête nationale depuis octobre. J'ai passé  
11 toute ma carrière à recueillir des témoignages, interroger  
12 des personnes, etc. Et j'ai eu l'honneur de pouvoir faire  
13 partie de l'Enquête afin de contribuer, je l'espère, à  
14 l'arrivée de changements positifs longtemps attendus.

15 Alors, Janice, si vous voulez bien vous  
16 présenter, s'il vous plaît.

17 MME JANICE BROWN : Janice, soutien en  
18 matière de santé.

19 MME DEBBIE BODKIN : Merci Janice.

20 Wendy, allez-y, présentez-vous, avec votre  
21 date de naissance et votre adresse, et puis nous allons  
22 juste parcourir brièvement ce formulaire.

23 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : D'accord. Je  
24 m'appelle Wendy Lockhart-Lundberg. Mon adresse est  
25 [adresse], Richmond, Colombie-Britannique. Et je suis

1 membre statuée de la nation Squamish. Ma date de naissance  
2 est [date], 1956.

3 MME DEBBIE BODKIN : Parfait. Je suis  
4 désolée, pouvez-vous répéter le nom de la nation?

5 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Squamish.

6 MME DEBBIE BODKIN : Squamish, merci. Et,  
7 Wendy, je vous ai donné les pages concernant le  
8 consentement éclairé à lire, et vous les avez lues. Et  
9 avez-vous d'autres questions --

10 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Non.

11 MME DEBBIE BODKIN : -- à ce propos? Et je  
12 vais juste répéter. Vous avez déjà signé les formulaires  
13 indiquant que vous êtes d'accord pour que votre déclaration  
14 soit publique. Et je veux juste répéter que cela signifie  
15 que les parties concernées incluent des organisations comme  
16 l'Association des femmes autochtones du Canada, l'Assemblée  
17 des services de police des Premières nations, entre autres,  
18 y compris certains membres des Premières nations. Toutes  
19 ces organisations doivent signer des accords de  
20 confidentialité et sont tenues légalement de ne pas  
21 partager les informations ou détails que vous fournissez.

22 Si votre déclaration est considérée comme  
23 étant publique, votre nom complet et la transcription de  
24 tout ce que vous avez dit sur l'enregistrement audio et  
25 vidéo seront transcrits sous forme de déclaration, qui doit

1 légalement être fournie aux gouvernements et parties  
2 concernées. Elle peut également être utilisée pour écrire  
3 des rapports publics, préparer du matériel pédagogique,  
4 soutenir la recherche ou questionner des témoins comme des  
5 témoins policiers.

6 Et vous confirmez et comprenez que vous  
7 êtes d'accord avec ça?

8 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Oui, je le  
9 comprends, oui.

10 MME DEBBIE BODKIN : OK, très bien. Merci  
11 beaucoup. OK, eh bien, sur cette note, comme je l'ai dit,  
12 il s'agit, je l'espère, d'un endroit sûr pour vous et  
13 j'aimerais que vous ayez la sensation de contrôler et  
14 d'être à l'aise. Et vous commencez votre histoire par ce  
15 qui vous semble le plus approprié.

16 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : D'accord.  
17 Alors, comme je l'ai dit, je suis membre de la nation  
18 Squamish. Et ma mère, Nona Rose Baker, est née dans la  
19 réserve Squamish à North Vancouver en 1925. Son père était  
20 Henry Hawkeye Baker, et sa mère, Mona Baker. Mon grand-père  
21 était en fait un gardien de but de lacrosse très respecté  
22 et connu. Il est dans le Canadian Lacrosse Hall of Fame et  
23 dans le BC Sports Hall of Fame avec l'équipe North Shore  
24 Indians. Et il a en fait également joué pour le Canada lors  
25 des Jeux olympiques de 1932.

1 MME DEBBIE BODKIN : Impressionnant.

2 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Ce qui n'est  
3 pas très connu. Et il est un gardien de but de lacrosse  
4 très décoré et célèbre. Je suis très fière de ça.

5 MME DEBBIE BODKIN : C'était votre grand-  
6 père?

7 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Mon grand-  
8 père, oui. Alors, ma mère est née dans la réserve indienne  
9 Mission à North Vancouver. Et elle a grandi en ne parlant  
10 que sa langue maternelle jusqu'à ce qu'elle aille à  
11 l'école, puis elle n'a plus eu le droit de la parler. Et  
12 puis elle s'est mariée à un non-autochtone et alors son  
13 statut lui a été retiré. Et ce n'est qu'en 1986 que son  
14 statut a été rétabli dans le cadre du projet de loi C-31.

15 Et je dois dire également que -- j'aurais  
16 dû le dire en premier, mais je voudrais juste dire que je  
17 suis très contente qu'ils organisent ces audiences. Et je  
18 n'avais pas l'impression que je devais parler parce que je  
19 pensais que ce forum était vraiment destiné aux femmes qui  
20 sont réellement directement touchées par des femmes et  
21 filles assassinées et disparues. Mais après avoir dit ça, à  
22 cause de ce qui est arrivé à ma mère, j'ai l'impression  
23 que, dans un sens, elle était disparue parce qu'on lui a  
24 retiré son identité culturelle et son statut, et elle a  
25 vraiment été arrachée à sa communauté à cause des

1 dispositions discriminatoires de la Loi sur les Indiens,  
2 qui -- qui lui a enlevé son statut. Ce qui, comme beaucoup  
3 de personnes le savent, ne s'est pas produit pour les  
4 hommes autochtones. En fait, lorsque les hommes autochtones  
5 se mariaient avec des femmes non indiennes, quelle que soit  
6 leur race, non seulement les hommes conservaient leur  
7 statut et leur appartenance à la bande, mais leurs épouses  
8 et leurs descendants les obtenaient également. Alors  
9 aujourd'hui vous avez des familles mixtes dans les réserves  
10 ou hors des réserves, dans lesquelles les femmes qui se  
11 sont mariées avec des hommes non autochtones ont en réalité  
12 été chassées de leur communauté.

13                   Alors, dans un sens, ma mère avait disparu  
14 parce qu'elle a été arrachée à sa communauté et sa famille,  
15 et ça a eu une grande influence sur sa vie, son éducation,  
16 sa situation économique et elle en tant que personne. Mais,  
17 maintenant que j'ai dit cela, je suis très fière qu'elle  
18 ait vécu une vie de fierté et de dignité, et elle a  
19 toujours été fière de son héritage et sa famille. Et elle a  
20 toujours travaillé fort pour élever sa famille et être  
21 respectueuse et honorer ses ancêtres.

22                   Alors, en 1986, son statut a été rétabli.  
23 Et comme l'a été le mien, étant sa fille. Et après le  
24 rétablissement de son statut, j'ai commencé à faire des  
25 recherches sur l'histoire de sa famille ainsi que le





1 Affaires indiennes d'Ottawa s'ils pouvaient lui fournir de  
2 l'argent pour les livres et du soutien pour aller à  
3 l'école.

4 Et la réponse d'Ottawa disait :

5 « Nous -- dans le passé, nous avons  
6 soutenu les garçons indiens, mais  
7 nous ne soutenons pas les filles  
8 indiennes dans leurs études. »

9 Et alors ça a stimulé mon travail de  
10 défense des droits en faveur de ma mère, et de ma  
11 communauté, et des femmes autochtones, parce je me suis  
12 rendu compte à partir de ce moment-là pourquoi sa vie avait  
13 suivi ce chemin, et pourquoi elle s'était retrouvée dans  
14 cette situation, et comment les choses s'étaient passées  
15 pour elle, et même je posais des questions -- vous savez,  
16 sans jamais manquer de respect à ma mère, mais je posais  
17 également des questions,

18 « Pourquoi n'as-tu pas reçu  
19 d'éducation »,

20 Eh bien, comme une jeune personne qui ne  
21 comprend pas vraiment.

22 Mais ces lettres m'ont permis de tout  
23 comprendre. J'étais là-bas en noir et blanc. Et je vais  
24 parler de mon témoignage au Sénat dans une minute, mais ces  
25 documents font en fait partie de mon témoignage au Sénat.

1 Je les ai présentés à la commission. Et tout ça fait partie  
2 de ma présentation de 1999.

3                   Alors, à partir de ce moment-là, j'ai  
4 commencé à vraiment défendre les droits des femmes  
5 autochtones et de ma mère, bien entendu. Et j'ai commencé à  
6 essayer de lui permettre de récupérer ses terres. Son père  
7 avait un terrain dans la réserve indienne Mission à North  
8 Vancouver. Et il avait également un terrain à Squamish dans  
9 l'une des réserves là-bas. Parce qu'à cette époque, ils  
10 avaient l'habitude de migrer pour le travail et les  
11 ressources. Alors, l'été, ils pêchaient, et ils pouvaient  
12 se trouver au sud dans la vallée du bas Fraser, ou ils  
13 pouvaient être au nord sur la côte pour pêcher. Et puis les  
14 autres mois de l'année, ils allaient davantage dans les  
15 montagnes de la région de Squamish, et ils faisaient du  
16 bûcheronnage et de la foresterie. Alors, il se déplaçait  
17 entre les deux terrains qu'il occupait et sur lesquels il  
18 avait une maison.

19                   Alors, quand il est décédé en 1968, ma  
20 mère n'a pas eu le droit de vivre dans sa maison, dans la  
21 maison où elle est née et a grandi. Et elle avait en fait  
22 son testament, et elle était son seul enfant, et elle -- il  
23 lui léguait ses terres, ses biens et ses maisons. De  
24 manière intéressante, il y avait un problème avec une date  
25 du testament, alors celui-ci a dû faire l'objet d'une

1 procédure. Et les Affaires indiennes l'ont en fait soumis à  
2 une procédure et ils l'ont appelée

3 « Approbation du testament ».

4 Alors, même si le testament a été  
5 approuvé, comme elle a été déclarée non indienne, elle n'a  
6 pas eu le droit d'hériter des terres et des biens, et elle  
7 n'a pas eu le droit de vivre dans la maison où elle est née  
8 et a grandi.

9 Alors, de nouveau, c'est le fait qu'elle a  
10 juste été arrachée à sa communauté, et alors je pense que,  
11 dans un sens, elle avait disparu. Elle avait disparu de sa  
12 famille, de sa communauté, des soutiens qu'elle aurait pu  
13 recevoir, du soutien du gouvernement, financier ou des  
14 programmes, de l'implication de la communauté. Elle a été  
15 séparée de tout ça.

16 Alors environ au moment où j'ai commencé à  
17 faire mes recherches concernant le patrimoine de mon grand-  
18 père -- et j'essayais de permettre à ma mère de bénéficier  
19 de programmes et de services -- j'ai découvert par  
20 accident, même si j'étais un membre de bande très appliqué,  
21 et j'allais à des audiences et des réunions -- j'étais très  
22 impliquée pour obtenir des informations. Je parlais lors  
23 des réunions de bande en faveur de l'appartenance de ma  
24 mère, ou de moi-même, ou de mon fils, ou de ma famille. Et  
25 à cette époque environ, j'ai découvert par accident que

1 même si on nous avait parlé du processus de traité de  
2 Colombie-Britannique pour lequel le Canada, la Colombie-  
3 Britannique et la nation Squamish avaient signé un accord  
4 tripartite, tandis que nous devions autoriser et ratifier  
5 chaque étape de l'avancée du processus de traité; un  
6 processus secret se déroulait en parallèle concernant la  
7 législation de la gestion des terres. Et il s'agissait du  
8 projet de loi C-49, Loi sur la gestion des terres des  
9 Premières Nations.

10 Et quand je l'ai découvert, j'ai envoyé un  
11 message à mon député pour en savoir plus. Et il m'en a  
12 envoyé une copie et j'ai été consternée de découvrir que la  
13 nation Squamish avait soutenu l'accord-cadre, et était  
14 répertoriée dans la liste des Premières Nations qui avaient  
15 adhéré à cette législation. Mais en tant que membre de la  
16 bande, je n'avais pas été informée de l'existence de cette  
17 législation. Et en tant que membre de la bande, je n'avais  
18 pas reçu d'information à propos d'un vote concernant la  
19 participation à cet accord-cadre ou à cette législation.

20 Et c'est un fait à propos duquel j'ai  
21 témoigné au Sénat. J'ai posé beaucoup de questions à ce  
22 sujet. Et j'ai dit que je pourrais jurer dans un tribunal  
23 que je n'ai pas reçu les informations à propos de cette  
24 législation, et que je n'ai pas eu la possibilité de voter  
25 à ce sujet, comme ce fut le cas des membres de la bande. Et

1 il aurait été facile pour eux de s'en rendre compte, parce  
2 que le gouvernement, quand nous l'avons questionné, aurait  
3 pu juste demander à la nation Squamish ou aux Affaires  
4 indiennes une diligence raisonnable à propos du fait que,  
5 vous savez, si le conseil avait présenté la législation aux  
6 véritables membres afin qu'ils votent à ce sujet.

7                   Alors dans mon témoignage au Sénat, j'ai  
8 parlé de la gestion des terres des Premières Nations en  
9 particulier. J'étais accompagnée de ma tante, une aînée de  
10 la nation Squamish qui, malheureusement, est décédée il y a  
11 sept ans. Elle s'appelait Velma Maisie (ph) Baker. Et  
12 c'était l'une de mes tantes. Et nous collaborions très  
13 étroitement dans notre travail de défense des droits.

14                   Et dans mon témoignage au Sénat sur la Loi  
15 de gestion des terres des Premières nations, j'ai intégré  
16 l'histoire de ma mère et de comment elle est née Squamish,  
17 mais qu'elle a ensuite été arrachée à sa communauté et  
18 qu'elle n'a pas eu le droit de revenir, même quand son  
19 statut a été rétabli. Et j'ai également entremêlé dans mon  
20 témoignage les facteurs et questions liés, par exemple, en  
21 ce qui concerne la Loi canadienne sur les droits de la  
22 personne. Vous savez, l'éducation, la Loi sur la  
23 gouvernance qu'ils ont également essayé de mettre en œuvre.  
24 Vous savez, les pensionnats indiens. Toutes les questions  
25 liées qui ont eu des conséquences pour ma mère et les

1 autres femmes autochtones en particulier.

2 L'autre question importante que j'ai  
3 intégrée dans mon témoignage traitait des descendants des  
4 femmes autochtones. Par exemple, moi. Ainsi, pendant le  
5 processus de rétablissement du statut, et alors que je  
6 commençais mon travail de défense des droits et que je  
7 faisais mes recherches, j'ai également demandé le statut  
8 pour mon fils, Maximilian Lundberg (ph). Il a reçu le nom  
9 indien de mon grand-père, qui est Hamilk (ph).

10 Et, à ce moment-là, quand j'ai demandé  
11 pour la première fois qu'il bénéficie du statut,  
12 probablement pendant ou autour du début des années 1990,  
13 ils ont rejeté sa demande parce qu'ils ont dit qu'en vertu  
14 de la Loi sur les Indiens, il y avait un point de rupture.  
15 Et, de nouveau, je relie cela à la manière dont ma mère a  
16 été traitée en tant que femme autochtone quand elle avait  
17 disparu de sa communauté, et était arrachée à sa  
18 communauté, et ses, vous savez, enfants et petits-enfants  
19 n'avaient pas le droit de bénéficier du statut que les  
20 hommes qui se mariaient à des femmes non-autochtones  
21 conservaient. Alors leurs épouses et leurs descendants  
22 obtenaient le statut d'Indiens.

23 Alors, en ce qui concerne la demande de  
24 mon fils, j'ai protesté, tout d'abord, puis j'ai fait  
25 appel. Et, finalement, ce n'est qu'en 2012, quand il y a eu

1 un amendement, un autre amendement à la Loi sur les  
2 Indiens, qui permettait aux petits-enfants des femmes  
3 d'origine qui ont été dépouillées de leur statut, les  
4 petits-enfants ont finalement eu le droit de demander le  
5 statut et de l'obtenir. Alors, mon fils est aussi à présent  
6 un membre de la bande Squamish possédant le statut. Oui, il  
7 s'appelle Maximilian et son nom ancestral est Hamilk.

8                   Alors, pendant ce temps, en vue du  
9 témoignage devant la commission du Sénat, je travaillais  
10 également avec de nombreux membres de la communauté. Et  
11 nous avons rencontré beaucoup d'opposition de la part de  
12 certains membres de la communauté et certains chefs de  
13 bande. Malgré cela, notre groupe a fait signer une pétition  
14 par des membres de bande de la nation Squamish. Et je crois  
15 que, à la fin, elle comprenait peut-être plus de  
16 300 signatures environ. Et nous l'avons présentée à la  
17 Chambre des communes et au Sénat dans le cadre de notre  
18 témoignage. Et elle déclarait que les membres de la bande  
19 n'étaient pas au courant de la Loi sur la gestion des  
20 terres des Premières Nations, et qu'ils n'avaient pas voté  
21 à ce sujet et qu'ils ne l'avaient pas ratifiée, alors que  
22 c'est ce qu'on leur avait proposé de faire dans le cadre du  
23 processus de traité. Alors, de nouveau, il y avait ces deux  
24 processus parallèles : l'un à propos duquel nous étions  
25 informés publiquement, que nous devons autoriser et



1 ratifier; et puis l'autre qui était secret, dont nous ne  
2 connaissions même pas l'existence.

3                   Alors, pendant le témoignage au Sénat,  
4 lorsque nous étions à Ottawa, il y avait beaucoup de nos  
5 propres chefs de conseil de bande là-bas, ainsi que des  
6 chefs des autres Premières Nations qui étaient concernées  
7 par la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations.  
8 Nous avons perçu beaucoup de, vous savez, colère dirigée  
9 contre nous. Ils ne l'ont pas vraiment affichée ouvertement  
10 là-bas. Mais lors de certaines des réunions précédant notre  
11 venue à Ottawa, lorsqu'il y avait des discussions  
12 concernant la Loi de gestion des terres, parce que nous  
13 avons soulevé la question, ou d'autres questions  
14 concernant la gouvernance au sein de la nation Squamish  
15 même; j'ai été abordée physiquement par un frère d'un  
16 conseiller de bande qui a été très agressif sur le plan  
17 physique envers moi et a essayé plus ou moins de m'obliger  
18 à sortir de la salle. Et, malheureusement, la réunion était  
19 terminée et il ne restait plus beaucoup de monde, alors je  
20 me suis sentie très isolée, et vulnérable, et menacée.

21                   Alors, nous sommes allées à Ottawa et nous  
22 avons témoigné. Je pense que notre témoignage a été bien  
23 accueilli. Et l'association de ma tante, qui a grandi dans  
24 la réserve et connaissait très bien la communauté, et  
25 l'histoire, et les personnes, avec ma capacité à faire des

1 recherches, à écrire et à faire une présentation dans un  
2 format historique et en rapport avec toutes les questions,  
3 je pense que ça a été une présentation bien accueillie. Et  
4 nous sommes restées à Ottawa aussi longtemps que nous le  
5 pouvions cette semaine pour assister aux autres audiences  
6 liées concernant cette législation.

7 Et nous avons quitté Ottawa. Et nous avons  
8 également eu des séances privées auparavant avec certains  
9 députés, et certains sénateurs, y compris le Sénat de la  
10 commission, Charlie Watt. Et nous sommes revenues à  
11 Vancouver. Et le matin suivant, j'ai reçu un appel  
12 téléphonique. À l'époque, je n'avais pas d'affichage des  
13 appels et j'ai juste décroché. Et c'était un appel de  
14 menace de la personne qui m'avait abordée dans la salle de  
15 réunion. Et je ne vais pas entrer dans les détails  
16 concernant ce qui a été dit, mais c'était un appel de  
17 nature menaçante, et il était lié spécifiquement à mon  
18 témoignage, ainsi que celui de ma tante, lors de l'audience  
19 au Sénat à Ottawa. Parce que, au fond, nous y étions allées  
20 et nous avons révélé la vérité, qu'ils avaient soutenu  
21 cette législation sans en informer les gens et sans obtenir  
22 le mandat et la ratification nécessaires.

23 Et c'était très troublant, c'était très  
24 menaçant. J'ai eu très peur au début, mais bien entendu  
25 j'étais déterminée à ne pas le laisser m'arrêter de

1 m'exprimer et de soulever encore ces questions pour ma mère  
2 et les autres membres de la communauté et les autres femmes  
3 qui ont subi le même traitement, ou pire, lors de leurs  
4 tentatives d'améliorer leurs conditions, ou de faire en  
5 sorte que le gouvernement, vous savez, mette en œuvre des  
6 politiques et programmes qui les aideront.

7                   Alors j'ai été si troublée, cependant, que  
8 je l'ai signalé aux députés que j'avais rencontrés, qui  
9 avaient soutenu ma venue à Ottawa. L'un de ceux-là était le  
10 sénateur Charlie Watt. Et il m'a fortement encouragée à  
11 aller voir la GRC. Et je suis allée voir la GRC ce soir-là,  
12 soutenue par mon mari, et mon fils nous a accompagnés.

13 C'était la GRC de Richmond parce que je vis à Richmond, en  
14 Colombie-Britannique. Et j'ai été vraiment déçue parce que  
15 quand je suis arrivée là-bas et que je leur ai raconté mon  
16 histoire, que je leur ai dit ce qui était arrivé, je n'ai  
17 pas eu l'impression de recevoir beaucoup de soutien. Je  
18 n'ai pas eu l'impression que quelqu'un disait, vous savez :

19                   « Entrez et racontez-nous ce qui  
20                   s'est passé. »

21                   J'ai eu l'impression que je me posais trop  
22 de questions et que ce que je disais était mis en doute. Et  
23 ça a représenté un autre traumatisme et une autre violence,  
24 pour ma part, parce que j'ai eu l'impression que quelque  
25 chose de traumatisant s'était produit. C'était très bien

1 documenté. J'ai été invitée à aller au Sénat. J'avais le  
2 droit d'être là-bas. J'ai parlé avec respect, mais aussi  
3 fermeté. Et puis, en conséquence, voici ce qui arrivait.

4 Et alors, j'ai été très déçue et troublée  
5 qu'on ne m'ait pas juste demandé de rentrer dans une pièce  
6 pour parler en privé et faire une déposition.

7 MME DEBBIE BODKIN : Vous n'avez même pas  
8 pu faire ça?

9 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Je l'ai  
10 fait.

11 MME DEBBIE BODKIN : Vous l'avez fait.

12 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Alors, parce  
13 que j'avais parlé avec des députés qui savaient que j'avais  
14 été à Ottawa, qui avaient assisté en fait à mon témoignage,  
15 et puis le président de la commission du Sénat, ainsi que  
16 d'autres sénateurs, et parce que j'avais leur soutien et  
17 qu'ils m'ont dit :

18 « Vous devez le signaler à la  
19 police. »

20 Alors même si je n'ai pas été encouragée  
21 au commissariat de police, j'ai eu le sentiment que je  
22 devais le faire. Je devais dire fermement à ce policier :

23 « Je voudrais parler à votre  
24 supérieur ou un responsable. Je veux  
25 que quelqu'un recueille cette

1 déposition. On m'a dit de venir ici  
2 et d'effectuer ce signalement. »

3 Et j'ai donné le nom du sénateur.

4 Alors, finalement, ils sont partis et  
5 quelqu'un d'autre est venu, et ils ont finalement pris ma  
6 déposition. Et puis ils m'ont donné un numéro d'enquête  
7 policière. Et j'ai ce numéro. Et d'autres sénateurs y ont  
8 fait référence par la suite dans d'autres témoignages et  
9 déclarations, par exemple, dans des questions associées au  
10 fil des années. La sénatrice Pat Carney était l'un des plus  
11 grands défenseurs des femmes autochtones. Et elle a fait  
12 référence à cet incident dans certains de ses témoignages  
13 quand elle parlait des questions liées aux Premières  
14 Nations.

15 Et je suis vraiment très contente de  
16 l'avoir fait. Je suis contente d'avoir un numéro d'enquête  
17 policière. Je suis contente d'avoir eu la force d'exiger  
18 plus ou moins qu'ils prennent cette déposition. Mais ça  
19 n'aurait pas dû se passer comme ça. Et je compatiss avec,  
20 vous savez, les femmes qui n'ont pas la force, et qui n'ont  
21 peut-être pas l'éducation ou la connaissance. Elles peuvent  
22 penser qu'elles n'ont pas le droit ni la capacité. Elles  
23 n'ont peut-être pas le soutien, et elles sont si  
24 vulnérables, et j'ai le sentiment que c'est l'une des  
25 raisons pour lesquelles je veux venir faire ça et faire

1 cette déclaration, parce que, vous savez, je pense être une  
2 personne forte, et je peux articuler, et je peux donner des  
3 informations historiques, et j'ai un certain niveau  
4 d'éducation, et je peux faire des recherches, et je connais  
5 les faits, et je connais mes droits. Mais j'ai le sentiment  
6 que ces femmes sont si vulnérables, et elles n'ont pas --  
7 n'ont peut-être pas cette capacité. Et je ne le leur  
8 reproche absolument pas. Ce sont juste les circonstances,  
9 et la discrimination, et la violence qu'elles ont subies.

10           Alors, de toute façon, je suis contente  
11 d'avoir été forte et de les avoir obligés à prendre cette  
12 déposition. Et c'est consigné. Et il y a été fait référence  
13 au Sénat plusieurs fois depuis, alors je suis contente de  
14 ça.

15           Alors, au fil des ans, depuis, je poursuis  
16 mon travail de défense des droits. Et, en ce qui concerne  
17 la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations, il  
18 aurait dû y avoir une autorisation et une ratification de  
19 l'accord-cadre par les membres de la nation Squamish. Comme  
20 je l'ai dit, ça n'a pas été le cas. Et après notre  
21 témoignage -- et je ne suis pas sûre que ça soit  
22 directement lié à mon témoignage, mais ce n'est qu'en 2011  
23 que la nation Squamish a finalement fait voter ses membres  
24 à propos de cette législation, pour savoir si les membres  
25 de la nation Squamish choisissaient de participer ou pas.

1 Et finalement, en 2011, ce qui est, vous savez, bien après  
2 -- l'accord-cadre, qui je pense a été signé en 1996. Alors,  
3 ça a pris tout ce temps pour qu'il soit présenté aux gens.  
4 Et les membres de la nation Squamish ont rejeté massivement  
5 la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations.

6                   Alors, à ce jour, je pense que nous sommes  
7 toujours une nation relevant de la Loi sur les Indiens, et  
8 potentiellement toujours -- toujours impliquée dans le  
9 processus de traité pour les Premières Nations en Colombie-  
10 Britannique. Même s'il n'y a pas eu beaucoup de discussions  
11 à ce sujet, et qu'il n'y a pas beaucoup de publicité à ce  
12 propos, je ne sais pas où la nation Squamish ou même les  
13 Premières Nations en Colombie-Britannique en sont dans le  
14 processus de traité. Il me semble que le processus de  
15 traité est presque, vous savez, mort ou en passe de l'être.  
16 Et, au fil des ans, le gouvernement fédéral a essayé  
17 d'introduire un ensemble de lois, qui semble, selon moi,  
18 l'emporter sur le processus de traité. Et je pense -- et, à  
19 nouveau, je ne veux absolument pas manquer de respect aux  
20 personnes autochtones, mais je pense que les membres des  
21 Premières Nations n'ont pas reçu les informations  
22 nécessaires pour comprendre la différence entre une  
23 législation imposée et déléguée par le gouvernement fédéral  
24 qui va régir leurs vies, et ce sera uniquement en  
25 remplacement de la Loi sur les Indiens, et la distinction

1 par rapport à un processus de traité grâce auquel les  
2 Premières Nations peuvent potentiellement devenir  
3 souveraines.

4                                   Alors, de nouveau, je ne critique pas les  
5 gens, le fait qu'ils peuvent ne pas le comprendre. Ils  
6 n'ont probablement pas les informations nécessaires pour  
7 faire cette distinction. Et c'est ce qui est arrivé, je  
8 pense. Il y a un ensemble de lois fédérales qui va  
9 remplacer la Loi sur les Indiens, par rapport au processus  
10 de traité qui peut permettre aux Premières Nations  
11 d'obtenir leur souveraineté. Et, par exemple, cela peut  
12 être le cas avec le traité Nisga'a et potentiellement  
13 d'autres traités comme celui de la Première Nation  
14 Tsawwassen. Je ne connais pas leurs traités en détail, mais  
15 je pense juste que les membres des Premières Nations ne  
16 comprennent pas la distinction entre eux.

17                                   Et si le gouvernement continue de  
18 simplement imposer et déléguer des lois au niveau fédéral,  
19 pour moi cela ne va pas arranger les choses, cela va juste  
20 créer davantage de problèmes, et des problèmes plus  
21 complexes, et des problèmes que les gens -- à nouveau, avec  
22 tout le respect que j'ai pour eux, ne comprennent  
23 simplement pas ce que cela signifie pour eux. Et je sais  
24 qu'il y a des groupes importants de chefs de Premières  
25 Nations dans l'ensemble du Canada qui se sont exprimés et



1 se sont opposés avec véhémence au cours d'audiences du  
2 Sénat et d'autres forums sur les politiques, disant qu'ils  
3 sont contre cet ensemble de lois, parce qu'ils essaient  
4 d'obtenir la souveraineté, et qu'ils essaient d'avoir un  
5 processus de traité en place.

6                   Alors, j'ai l'impression que parce que je  
7 me suis exprimée, j'étais au fond un dénonciateur, et c'est  
8 pour cette raison que j'ai été menacée. Et je n'ai pas  
9 apprécié le fait de ne pas avoir reçu le soutien de la  
10 police, comme j'en ai eu l'impression. Et si je devais à  
11 nouveau aller voir la police, ou tout autre organisme, je  
12 m'assurerais d'avoir l'appui de quelqu'un, de l'autorité  
13 par exemple, ce que, selon moi, personne ne devrait avoir à  
14 faire, mais c'est probablement mieux de le faire, ainsi que  
15 d'avoir des témoins avec soi.

16                   Une autre raison pour laquelle ils ont pu  
17 avoir l'impression que je représentais une telle menace,  
18 puis qu'ils ont essayé de me menacer pour m'être exprimée,  
19 est le fait qu'il y avait une autre femme de la nation  
20 Squamish avec laquelle j'ai parlé des sujets qui allaient  
21 être concernés par la Loi sur la gestion des terres des  
22 Premières Nations. Et c'était une femme de la nation  
23 Squamish qui possédait un terrain dans la vallée de  
24 Squamish, dans l'une des réserves là-bas. Et elle a en fait  
25 essayé de nombreuses années auparavant d'obtenir une

1 ordonnance en vertu de la Loi canadienne sur les droits de  
2 la personne. Et c'est à ce moment-là que je m'en suis rendu  
3 compte et que j'ai fait plus de recherches à ce sujet, que  
4 jusqu'à l'année 2006, les Indiens -- et je suis désolée  
5 d'utiliser ce terme, mais c'est ce que nous sommes dans la  
6 Loi sur les Indiens, et c'est ce que c'était dans la Loi  
7 canadienne sur les droits de la personne. Jusqu'en 2006,  
8 toute personne indienne qui souhaitait intenter une action  
9 ou déposer une plainte liée aux droits de la personne ne  
10 pouvait pas la faire en raison de la présence d'une  
11 Section 67. Ce n'est qu'en 2006 qu'elle a été abrogée.

12                   Alors, en tant que membre des Premières  
13 Nations avec toutes les questions que j'essayais de  
14 soulever pour ma mère ou les autres membres de la  
15 communauté, avant 2006, si je voulais aller déposer une  
16 plainte en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la  
17 personne à cause de ce qui m'arrivait, ou de ce qui  
18 arrivait à ma mère, à d'autres femmes, ou à d'autres  
19 personnes, je n'en avais pas la capacité. Ça n'avait pas  
20 été abrogé. La Section 67 n'a pas été abrogée avant  
21 l'année 2006. Et même si elle a été abrogée maintenant, je  
22 crois qu'il y a un processus et un calendrier maintenant à  
23 propos du moment et de la manière dont c'est intégré.

24                   Alors, de nouveau, ce sont juste ces  
25 obstacles constants que nous rencontrons qui -- nous sommes

1 constamment bloqués, et contestés, et arrêtés. Et nous  
2 n'avons pas automatiquement les mêmes droits et libertés  
3 que tous les autres Canadiens, nous ne les avons pas tout  
4 simplement.

5 Et ainsi j'ai également raconté l'histoire  
6 de cette femme dans le cadre de mon témoignage au Sénat. Et  
7 j'avais en fait l'ordonnance du tribunal qu'elle avait  
8 reçue, déclarant qu'elle ne pouvait pas déposer de plainte  
9 relative aux droits de la personne. Et ce document a  
10 également fait partie de mon témoignage au Sénat.

11 Un autre problème vraiment important que  
12 j'ai soulevé était le fait que moi, en tant que femme  
13 autochtone dont le statut a été rétabli en lien avec le  
14 statut de ma mère dans le cadre du projet de loi C-31 en  
15 1986, je ne pouvais pas transmettre ce statut à mon fils.  
16 Et j'ai spécifiquement nommé et désigné un conseiller de la  
17 nation Squamish, qui s'est lui-même marié avec une femme  
18 non autochtone, et dont les enfants sont devenus des  
19 membres de bande possédant le statut. Et la raison pour  
20 laquelle je l'ai directement nommé et j'ai souligné ce fait  
21 était que lui-même, avec son fils, était venu au Sénat pour  
22 témoigner en faveur de la Loi sur la gestion des terres des  
23 Premières Nations en décembre 1998. La sénatrice Thelma  
24 Chalifoux lui a spécifiquement posé des questions. Elle a  
25 dit :



1 partir.

2 Et, en ce qui concerne la revendication  
3 des terres par ma tante -- pardon, la revendication par ma  
4 mère des biens de son père -- qui était très documentée.  
5 Il y avait -- comme je l'ai dit, il y avait -- un testament  
6 de mon grand-père dans lequel il désignait ma mère comme  
7 son seul bénéficiaire, et un document dont le titre était :  
8 « L'approbation du testament ».

9 J'ai continué de défendre ses droits à  
10 récupérer les terres de son père. Et elle a également -- et  
11 j'ai également -- demandé un logement dans la réserve.  
12 Malheureusement, ma mère est décédée en 2009. L'une des  
13 dernières audiences auxquelles je me suis rendue dans la  
14 nation Squamish s'est déroulée environ trois semaines avant  
15 sa mort. Je suis probablement allée à près de  
16 20 présentations dans la nation Squamish. Et à chaque fois  
17 que j'ai fait une présentation à la législature de la  
18 Colombie-Britannique, aux commissions du Sénat, aux  
19 commissions de la Chambre des communes, certains des forums  
20 ou comités des politiques de Vancouver, j'ai toujours parlé  
21 de l'histoire de ma mère en l'intégrant aux questions  
22 évoquées.

23 Et elle a fait une demande officielle de  
24 logement. Et elle a également fait une revendication de  
25 terres officielle pour récupérer les terres de son père. Et

1 elle ne les a pas récupérées. Alors que ce conseiller de  
2 bande dise que le retour des femmes autochtones était  
3 favorisé et que si elles avaient une goutte de sang elles  
4 étaient Squamish ou d'une autre Première Nation, c'est faux  
5 en fait parce qu'elle n'a pas été la bienvenue. Et comme je  
6 l'ai dit, son père était un athlète très réputé et célèbre  
7 dans tout le Canada au sein de la communauté autochtone. Il  
8 a reçu toutes sortes de récompenses et il est dans le  
9 Canadian Lacrosse Hall of Fame. Je veux dire qu'ils ne  
10 pouvaient pas nier qu'elle existait ou que son testament  
11 existait. Et elle n'a jamais pu récupérer les terres de son  
12 père.

13 Et la nation Squamish l'a empêchée de le  
14 faire par le biais d'une résolution de conseil de bande  
15 émise par le conseil de la nation Squamish, qui disait :

16 « Quand Nona Lockhart se verra  
17 accorder un logement à l'avenir, elle  
18 aura la priorité concernant la  
19 parcelle avec la description de la  
20 parcelle. »

21 Alors, elle était sur la liste du logement  
22 pour une maison, et elle était sur la liste pour les aînés.  
23 Et les aînés sont censés avoir la priorité pour le  
24 logement. Mais la liste du logement n'arrêtait pas de  
25 changer. Et elle était en fait sur la liste en numéro cinq

1 ou quatre peut-être. Elle était même numéro deux sur la  
2 liste pour obtenir une maison attribuée une certaine année.  
3 Mais ils n'arrêtaient pas de la contourner. Alors c'est en  
4 n'appliquant pas la résolution de conseil de bande, disant  
5 que lorsqu'elle se verra accorder une maison à l'avenir  
6 elle aura la priorité pour la parcelle de son père, qu'ils  
7 l'ont empêchée de revenir dans la communauté.

8                   Ainsi, elle ne s'est jamais vu accorder de  
9 logement malgré le fait qu'elle était numéro deux sur la  
10 liste du logement des aînés. Et puis elle n'a jamais  
11 récupéré les terres de son père par le biais de la  
12 revendication de terres officielle qu'elle avait effectuée.  
13 En ce qui concerne la liste du logement, l'une des autres  
14 choses que ma tante et moi avons accomplies dans le cadre  
15 de notre travail de défense des droits au sein de la bande  
16 même est que nous avons finalement obtenu une motion par le  
17 biais de notre appartenance et du conseil de bande pour les  
18 obliger à publier la liste du logement. Et nous avons  
19 réussi en fait à la faire adopter. Et pendant la première  
20 année environ, ils envoyaient une liste à chaque fois  
21 qu'elle était mise à jour. Alors, nous pouvions voir où  
22 nous nous trouvions sur la liste. Et je pouvais voir où ma  
23 mère se trouvait sur la liste, c'est de cette manière que  
24 j'ai su qu'elle était déplacée. Mais elle n'a jamais reçu  
25 de maison, et elle était numéro deux environ sur la liste.

1 Et outre l'attribution de logements, avec environ  
2 15 logements par an à cette époque, ils étaient censés en  
3 attribuer plusieurs aux aînés. Et je crois qu'il devait y  
4 en avoir environ cinq par an. Alors si elle était numéro  
5 cinq, ou quatre, ou trois, ou deux sur la liste, elle  
6 aurait dû recevoir un logement en atteignant le bout, mais  
7 ça n'a jamais été le cas.

8                   Alors, de nouveau, elle avait disparu de  
9 sa communauté parce que sa propre bande l'empêchait de  
10 revenir dans sa communauté. Et au cours de l'ensemble de  
11 mon travail de défense des droits, et en ce qui concerne  
12 mes audiences avec tous les comités législatifs auxquels je  
13 pouvais parler, ou tous les forums sur les politiques  
14 auxquels je pouvais participer, j'ai également demandé et  
15 je me suis rendue spécifiquement à des réunions avec des  
16 agents responsables des terres des Affaires indiennes. Et,  
17 à nouveau, l'une des dernières auxquelles je me suis rendue  
18 s'est déroulée en 2009 en janvier, probablement juste  
19 environ six semaines avant sa mort. Et on n'arrêtait pas de  
20 me dire que, au fond, les Affaires indiennes ne pouvaient  
21 rien faire. Ils ont dit que, au fond, c'était une question  
22 entre ma famille, ou moi et les Affaires indiennes, ou ma  
23 mère et les Affaires indiennes -- ou, pardon, moi et la  
24 nation. Alors, les Affaires indiennes se sont au fond lavé  
25 les mains de toute implication et de toute action.





1 qu'elle avait disparu parce que, en raison des dispositions  
2 discriminatoires de la Loi sur les Indiens, et de toutes  
3 les injustices historiques qu'elle a subies, ainsi que les  
4 autres femmes comme elle, elle avait disparu de sa  
5 communauté et sa famille dans laquelle elle est née et a  
6 grandi, en raison de ces politiques discriminatoires. Et  
7 j'avais vraiment le sentiment que c'était important pour  
8 moi de venir le dire. Je voulais faire une déclaration  
9 publique, et j'espère que les audiences vont continuer, et  
10 que, à l'avenir, je pourrai le faire. Mais j'étais  
11 fermement convaincue que les audiences qui ont lieu, au  
12 cours desquelles les personnes font des déclarations  
13 publiques, j'ai vraiment eu l'impression que ça doit être  
14 respecté pour les femmes dont la famille, les mères, les  
15 sœurs, les filles, les tantes, qui ont eu des femmes  
16 disparues et assassinées ayant subi une telle violence.  
17 J'ai cependant l'impression que ce qui est arrivé à ma mère  
18 et moi, parce que j'ai essayé de m'exprimer pour elle,  
19 était une forme de violence, et de menace, et  
20 d'intimidation. Et personne ne devrait avoir à faire ça. Et  
21 tout est dû -- c'est un génocide juridique et technique ce  
22 qui est arrivé au peuple, au peuple autochtone, et aux  
23 femmes en particulier.

24 Non, j'ai juste eu l'impression que  
25 c'était important d'être là aujourd'hui. Et j'espère, à



1 discrimination que nous avons toutes subie était  
2 omniprésente et étendue. Les femmes lors de ces audiences  
3 racontaient les mêmes histoires. Et c'était comme si, vous  
4 savez, notre sœur, notre tante, notre grand-mère dans la  
5 même réserve racontaient les mêmes histoires. Et il  
6 s'agissait de personnes venant de l'ensemble du Canada, du  
7 Nord au Sud, et des parties septentrionales. Et elles  
8 disaient toutes les mêmes choses. Et cela m'a juste encore  
9 davantage stimulée, que, vous savez, il ne s'agissait pas  
10 d'un incident ou d'un problème isolé, c'était omniprésent,  
11 et c'était généralisé, et ça touchait l'ensemble du pays.  
12 Et ces femmes avaient des histoires incroyables. Et les  
13 histoires sur les biens immobiliers matrimoniaux dans les  
14 réserves également.

15 Je veux dire, vous savez, les gens me  
16 disaient après, s'ils avaient lu une partie de mon  
17 témoignage, ou parfois quand j'étais dans les médias, et je  
18 recevais des appels de personnes vivant dans l'ensemble du  
19 Canada, et elles disaient :

20 « Je ne le savais pas. Je ne savais  
21 pas que c'était ce qui se passait  
22 dans ce cas. »

23 Et je recevais également des appels de  
24 jeunes femmes qui étudiaient ces questions ou les questions  
25 des femmes dans les universités, et d'une manière ou d'une

1 autre, elles me trouvaient. Et c'était avant les réseaux  
2 sociaux. Et elles me téléphonaient également avec toutes  
3 sortes de questions. Et elles écrivaient et faisaient des  
4 recherches, ce qui était impressionnant. Et elles me  
5 disaient également, vous savez :

6                                   « Je ne m'en étais pas rendu  
7                                   compte. »

8                                   Et pour elles, disposer vraiment d'un cas  
9 concret et d'exemples était très important.

10                                  Mais, de toute façon, ces audiences m'ont  
11 juste permis de me rendre compte, vous savez, de l'ampleur  
12 de la question et du problème. Et c'est sur ça que  
13 débouchaient de nombreuses histoires, sur - en ce qui  
14 concerne les biens matrimoniaux dans les réserves également  
15 -- sur le fait que les femmes disaient -- en cas de conflit  
16 concernant un foyer conjugal, elles étaient souvent celles  
17 qui étaient expulsées du foyer et littéralement emmenées à  
18 la lisière de la réserve et obligées de partir. Elles  
19 peuvent avoir eu leurs enfants avec elles, ou non. Leurs  
20 enfants ont pu leur avoir été enlevés, ou non. Mais elles  
21 étaient littéralement comme chassées de leur communauté.

22                                  Et alors quand les personnes me disaient,  
23 vous savez :

24                                   « Je ne m'étais pas rendu compte que  
25                                   c'est ce qui arrivait, et je ne



1 sont si abasourdis que ça ait pu vraiment se produire.

2 Et beaucoup de ces personnes également,  
3 elles sont peut-être originaires d'autres pays et ne  
4 connaissent probablement pas la véritable histoire de ce  
5 qui est arrivé. Et elles sont très, très choquées.

6 J'entends toujours des commentaires de ce type aujourd'hui,  
7 que les personnes ne savent vraiment pas ce qui est arrivé,  
8 et qu'ils ne peuvent pas croire ce qui est arrivé. Et je  
9 dis :

10 « Oui, c'est pourquoi des femmes se  
11 sont retrouvées dans des endroits  
12 comme ça. »

13 Elles ont été chassées, elles n'avaient  
14 pas de droit, aucun soutien. Elles ont subi, vous savez, de  
15 la violence. Et si elles étaient comme ma mère, et qu'elles  
16 étaient soudainement dépouillées de leur statut, alors  
17 elles n'avaient droit à aucun des financements publics  
18 alloués dans le cadre des programmes. Elles n'avaient pas  
19 de soins médicaux, elles n'avaient pas d'éducation.

20 Vous savez? Et je reviens à cette lettre  
21 de l'agent des Indiens à -- pour ma mère qui disait en  
22 fait :

23 « J'ai une jeune femme très  
24 ambitieuse ici. »

25 Et c'est ça qui m'a brisée et

1 soudainement tout dans sa vie et ma vie est devenu clair.  
2 Et, vous savez, cela montrait que les femmes comme ma mère  
3 n'étaient pas des paresseuses, et n'étaient pas des  
4 alcooliques, et n'étaient pas des toxicomanes. C'étaient  
5 des êtres humains, et c'étaient des femmes, c'étaient des  
6 filles et c'étaient des tantes, et des sœurs, et des  
7 petites-filles, et des compagnes, et des mères. Et elles  
8 étaient respectueuses et elles pouvaient travailler dur, et  
9 elles pouvaient bâtir des vies pour leurs familles. Mais  
10 elles n'en ont pas eu le droit à cause de toutes ces  
11 dispositions discriminatoires horribles et des horribles  
12 choses qui leur sont arrivées en conséquence.

13 Elles n'en ont pas eu la possibilité. Et,  
14 heureusement, ma mère a eu la force de survivre et de vivre  
15 sa vie avec fierté, dignité et d'élever sa famille, et de  
16 vivre une vie dans laquelle elle pouvait garder la tête  
17 haute. Je regarde en arrière et je pense à combien ça a dû  
18 être blessant pour elle de subir ça quand on y pense. Elle  
19 était née indienne, et puis on lui a dit qu'elle n'était  
20 plus indienne. Et puis elle est redevenue indienne, mais  
21 ensuite ils n'ont toujours pas voulu l'accueillir. Et le  
22 gouvernement continuait de la négliger et l'a juste laissée  
23 vulnérable, et ne l'a pas du tout soutenue pour s'assurer  
24 qu'elle puisse revenir dans sa communauté.

25 Alors, à mon avis, elle avait disparu, pas



1 peut-être de la même manière que les autres femmes qui ont  
2 vraiment subi une violence horrible, mais elle a perdu une  
3 partie de sa vie, sa communauté, sa famille, ses amis, sa  
4 culture, sa langue. Elle parlait uniquement la langue  
5 Squamish quand elle est rentrée à l'école, et elle n'a plus  
6 eu le droit de la parler.

7 Je regarde en arrière et je pense qu'elle  
8 a dû être très forte pour survivre à tout ça. C'est  
9 incroyable pour moi. Et j'espère que j'ai -- j'espère  
10 qu'elle comprenait vraiment combien je me battais pour  
11 elle, et combien je l'aimais et la respectais, et qu'elle  
12 savait, vous savez, que je la respectais vraiment pour tout  
13 ce qu'elle avait traversé, et le fait qu'elle ait pu  
14 survivre à ça. Parce que je ne pense pas que beaucoup de  
15 personnes auraient pu le faire, en ayant subi tout ça.

16 MME DEBBIE BODKIN : Je suis sûre qu'elle  
17 est ici dans cette pièce avec vous en ce moment.

18 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Excusez-moi?

19 MME DEBBIE BODKIN : J'ai dit :

20 « Je suis sûre qu'elle est ici avec  
21 vous en ce moment. »

22 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Oui.

23 MME DEBBIE BODKIN : Et qu'elle vous  
24 soutient. Et, bien sûr, qu'elle est très fière de vous.

25 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Oui, c'est

1 pour cette raison que j'ai eu le sentiment qu'il était  
2 important de raconter son histoire à nouveau dans un forum  
3 différent. Je l'ai fait au Sénat dans un autre -- dans  
4 d'autres forums. Mais, vous savez, qu'est-ce que ça a  
5 changé? Vous savez, même pour moi, ou mon fils, ou d'autres  
6 membres de la communauté, c'est comme si à chaque fois,  
7 vous savez, que nous voulons accéder à un programme, ou --  
8 vous savez, il y a tellement d'obstacles sur notre route  
9 tout le temps. Ce n'est jamais juste simple et facile. Vous  
10 ne pouvez pas simplement téléphoner ou aller quelque part  
11 et dire :

12                                   « J'aimerais avoir ce service », ou  
13                                   quelque chose comme ça.

14                                   Non, c'est plutôt :

15                                   « Mettons des obstacles sur votre  
16                                   chemin et rendons-le plus difficile  
17                                   pour vous. »

18                                   Alors je vais juste résumer et dire, je  
19 voulais être ici pour m'assurer que son histoire soit à  
20 nouveau enregistrée. Je voudrais aussi vraiment encourager  
21 les autorités responsables, le gouvernement, les  
22 commissaires, à s'assurer que tout est mis en œuvre pour  
23 que ces audiences se prolongent. Parce que, comme les  
24 exemples que j'ai cités, il y a tellement de questions  
25 liées qui ont touché les femmes autochtones, et elles

1 doivent être racontées, et elles doivent être traitées,  
2 parce que ça ne s'est pas arrêté, ce n'est pas fini.

3                   Et, de même, si une législation doit en  
4 découler, ou une politique, ou des programmes, elle doit  
5 être applicable, elle doit être accessible. Vous ne pouvez  
6 pas juste faire une loi puis ne pas permettre aux personnes  
7 les plus vulnérables d'accéder à cette loi ou de bénéficier  
8 de la protection accordée par cette loi. Et, de même, en ce  
9 qui concerne les programmes par exemple pour, vous savez,  
10 le logement, l'éducation, la santé, toute aide nécessaire  
11 pour surmonter tout cela; vous savez, les programmes  
12 doivent être accessibles, et il ne devrait jamais y avoir  
13 d'obstacles sur le chemin.

14                   Et, en ce qui concerne la question de la  
15 police. N'est-ce pas? Comme je vous en ai donné l'exemple,  
16 je suis une femme bien éduquée, et j'ai quand même eu du  
17 mal à faire croire à la police ce que j'étais en train de  
18 dire, et à les amener à consigner ce que je disais, alors  
19 même que j'avais l'appui du Sénat du Canada. La seule autre  
20 personne plus haut placée dont j'aurais pu avoir le soutien  
21 était le premier ministre à cette époque. Et, cependant,  
22 ils ont douté de mon histoire et m'ont questionnée plutôt  
23 que de juste m'amener dans une pièce privée comme celle-ci  
24 et me laisser raconter mon histoire. J'ai dû, vous savez,  
25 presque supplier :



1 eu le sentiment que c'était intimidant, vous savez? Ce  
2 n'était pas comme cela, qui est privé. N'est-ce pas? Il  
3 s'agissait de toute une commission du Sénat, et puis toutes  
4 ces personnes derrière ou ces témoins autour, dont certains  
5 étaient hostiles.

6 MME DEBBIE BODKIN : Juste pour en revenir  
7 à ça, à ce qui vous est arrivé avec la police, avez-vous  
8 d'autres détails explicites que vous souhaiteriez partager?  
9 Il y a une possibilité, si la commission peut poursuivre  
10 son travail -- il y aura une partie judiciaire, qui  
11 examinera les incidents racistes comme celui-ci.

12 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Mm-hmm, mm-  
13 hmm.

14 MME DEBBIE BODKIN : Y a-t-il des détails  
15 supplémentaires que vous voudriez voir enregistrés? Vous  
16 savez, des noms de policiers, des dates exactes, etc.?

17 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Je ne  
18 connais pas le nom du policier comme ça. J'ai le numéro du  
19 dossier de l'enquête policière chez moi. Je ne l'ai pas  
20 avec moi.

21 MME DEBBIE BODKIN : D'accord, je peux  
22 juste noter ça.

23 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Oui. Je ne  
24 me souviens pas des noms des policiers, non. Je sais avec  
25 certitude qu'il s'agissait du détachement de Richmond.

1 MME DEBBIE BODKIN : Et en ce qui concerne  
2 la date?

3 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : J'aurais dit  
4 mai 1999.

5 MME DEBBIE BODKIN : D'accord.

6 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Et j'ai  
7 témoigné le 4. Et je pense que ça s'est passé autour du 5.  
8 Alors, je ne sais pas, c'était peut-être le 5 ou le 6.

9 MME DEBBIE BODKIN : D'accord.

10 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Mais j'ai  
11 cette information à la maison.

12 MME DEBBIE BODKIN : Parfait.

13 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Oui, alors  
14 j'encourage vraiment la poursuite de ce processus avec,  
15 vous savez, des mesures concrètes qui soient mises en place  
16 auxquelles les femmes pourront vraiment avoir accès,  
17 qu'elles pourront utiliser, et auxquelles elles pourront  
18 accéder sans peur, ni représailles, ni intimidation, ni  
19 obstacles, ni mesures légales. Si vous avez l'intention de  
20 créer une loi ou une politique, nous devrions juste pouvoir  
21 y accéder sans problème ni affrontement. Vous savez, comme  
22 j'ai moi-même demandé un logement dans la réserve, et  
23 c'était il y a plus de 30 ans aussi maintenant, et nous  
24 sommes toujours en train de vivre cette situation avec  
25 notre propre bande à propos de la liste du logement, même

1 si nous avons créé une motion pour la rendre publique.

2 N'est-ce pas?

3 MME DEBBIE BODKIN : Mm-hmm.

4 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Et nous  
5 savons -- et nous avons essayé d'avoir ces listes parce que  
6 nous savons que la nation Squamish et les autres Premières  
7 Nations reçoivent un financement direct de la part du  
8 gouvernement fédéral. Alors c'était toujours mon argument.  
9 Et jusqu'à ma mort, cela relève de la responsabilité  
10 fiduciaire du gouvernement. Nous sommes des Indiens en  
11 vertu de la Loi sur les Indiens. Ils ont une obligation  
12 fiduciaire. Ils ne peuvent pas reculer quand ça les arrange  
13 et dire :

14 « Ce n'est pas notre affaire. »

15 Vous savez? Ils ont une obligation. Nous  
16 sommes des Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens.  
17 Alors vous ne pouvez pas juste -- vous savez, vous ne  
18 pouvez pas juste financer quelque chose, et puis si nous ne  
19 pouvons pas y accéder, vous ne pouvez pas dire :

20 « Eh bien, vous devez vous en occuper  
21 toute seule parce que ce n'est pas  
22 notre problème. »

23 Eh bien, si, c'est votre problème. Et il  
24 est évident que nous ne pouvons pas y accéder, et nous  
25 sommes menacées, et nous sommes bloquées, et alors vous

1 devez intervenir. Cela doit juste être accessible, pour les  
2 femmes en particulier.

3 MME DEBBIE BODKIN : Mm-hmm.

4 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Elles sont  
5 les plus vulnérables. Alors, je veux juste dire merci, et  
6 je souhaite rendre hommage à ma mère qui a été un guide et  
7 un modèle incroyables, et si forte malgré tout ce qu'elle a  
8 traversé. Et je souhaite également rendre hommage à ma  
9 tante Maisie, qui était également très forte et influente  
10 dans sa communauté, et qui m'a soutenue dans notre  
11 collaboration. Et également mon fils, qui est aussi très  
12 fort. Et, comme vous pouvez l'imaginer, tous les membres de  
13 la famille, combien ils sont déconcertés, bouleversés et en  
14 colère. Ainsi :

15 « Pourquoi ma mère doit-elle endurer  
16 ça? Pourquoi ma grand-mère a-t-elle  
17 dû endurer ça? Pourquoi mon arrière-  
18 grand-père et mon arrière-grand-mère  
19 ont-ils été traités de cette  
20 manière? »

21 Vous savez, surtout pour la jeune  
22 génération qui arrive, qui n'a pas grandi avec eux. J'ai  
23 beaucoup de souvenirs dans la maison de ma grand-mère ou de  
24 mes grands-parents dans la réserve. N'est-ce pas? Et des  
25 souvenirs d'avoir été dans la communauté. Et maintenant, en



1 tant qu'adulte, j'essaie d'être dans la communauté pour être  
2 impliquée dans ce qui s'y passe. Et, vous savez, j'essaie  
3 d'apprendre un peu la langue et un peu des coutumes qui ont  
4 été perdues. Mais pour mon fils, comme pour les jeunes  
5 générations, pouvez-vous imaginer la confusion et le, vous  
6 savez, manque de compréhension. Et sans lui manquer de  
7 respect, parce qu'il n'a juste pas eu la possibilité de  
8 faire partie de, vous savez, la vie culturelle autochtone  
9 de sa grand-mère.

10                                   Alors je lui rends aussi hommage parce  
11 qu'il est très fort, et il est d'un grand soutien, et  
12 compatissant. Et j'ai vraiment eu la chance de l'amener  
13 avec moi à Ottawa à plusieurs reprises. Alors il a  
14 rencontré beaucoup de femmes venant de l'ensemble Canada,  
15 et il a assisté à certaines audiences, et -- alors il a  
16 vraiment une bonne compréhension et un bon jugement. Et,  
17 vous savez, s'il en avait la possibilité, s'il était le  
18 bienvenu dans la communauté -- et il pourrait faire de  
19 bonnes choses, vous savez? Alors je lui rends aussi  
20 hommage.

21                                   MME DEBBIE BODKIN : Je pense que vous avez  
22 rendu hommage à tous les membres de votre famille d'une  
23 manière magnifique.

24                                   MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Merci.

25                                   MME DEBBIE BODKIN : Et je suis honorée

1 d'être -- de pouvoir être ici et écouter votre histoire.

2 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Merci.

3 MME DEBBIE BODKIN : Vous êtes très forte  
4 et vous parlez très bien. J'envie votre belle élocution.

5 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Merci.

6 MME DEBBIE BODKIN : J'ai beaucoup appris  
7 en vous écoutant.

8 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Très bien.

9 MME DEBBIE BODKIN : En ce qui concerne le  
10 travail, vous n'avez pas dit quel est votre travail à  
11 présent. Vous avez dit que vous ne travailliez pas très  
12 loin.

13 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : La caméra  
14 enregistre?

15 MME DEBBIE BODKIN : Oui. Voulez-vous que  
16 nous l'éteignons? Il n'y a pas de problème.

17 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Eh bien, je  
18 peux dire ce que je fais, je veux juste ne pas mentionner  
19 l'organisme. D'accord?

20 MME DEBBIE BODKIN : Oh, même pas. Oui.

21 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : D'accord,  
22 alors je travaille dans le soutien administratif.

23 MME DEBBIE BODKIN : D'accord.

24 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Et j'ai  
25 également une formation d'assistante juridique.

1 MME DEBBIE BODKIN : D'accord.

2 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : Et une  
3 expérience de travail dans le domaine juridique. Alors je -  
4 - c'est pour cette raison que je peux faire des recherches  
5 et écrire, et je pense également, vous savez, assembler  
6 chronologiquement les présentations que j'ai faites. Alors,  
7 oui, je soutiens -- en fait, je soutiens en ce moment une  
8 équipe d'ingénieurs. Et c'est presque comme -- d'une  
9 certaine manière je fais de la révision technique et je  
10 fais également -- c'est un peu du travail de première  
11 intervenante, parce que nous envoyons des ingénieurs qui  
12 risquent des blessures graves, voire mortelles, dans la  
13 province. De toute façon, je soutiens une équipe de  
14 14 ingénieurs environ. Et mon travail relève quasiment du  
15 domaine juridique dans l'ingénierie. Et c'est ce que je  
16 fais.

17 MME DEBBIE BODKIN : Super. Eh bien, encore  
18 merci beaucoup d'avoir partagé votre histoire.

19 MME WENDY LOCKHART-LUNDBERG : D'accord.  
20 J'ai besoin de plus de Kleenex.

21 MME DEBBIE BODKIN : Oui, il est 10 h 32 et  
22 je vais éteindre les équipements.

23 -- Sur quoi, la déclaration s'est terminée à 10 h 32.

JE CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE j'ai, au meilleur de mes compétences et capacités, enregistré avec exactitude par sténographie et transcrit à partir de celle-ci la séance précédente en utilisant une transcription assistée par ordinateur en temps réel.

A handwritten signature in blue ink that reads "Crystal" followed by a flourish. The signature is written over a horizontal line.

Crystal Chan, sténographe officielle\*

\*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.